



NAISSANCE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Naissance d'un enfant de parents mariés

Afin que la naissance d'un enfant suisse puisse être transcrite dans les registres de la commune d'origine en Suisse, il est indispensable de faire parvenir à la représentation suisse en Autriche :

- **L'original de l'acte de naissance - *rodný list*** (munie de l'apostille et accompagnée d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)

Naissance d'un enfant de parents non mariés

Pour l'inscription de la naissance en Suisse, il faut remettre à la représentation suisse en Autriche les documents suivants :

- **L'original de l'acte de naissance - *rodný list*** (munie de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)
- **Une copie certifiée conforme de la reconnaissance de paternité - *zápis o určení otcovství*** (munie de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)

Documents concernant le parent de nationalité tchèque:

- **L'original de l'acte de naissance - *rodný list*** (munie de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)
- **Certificat d'état civil (avant le mariage) et certificat de résidence - *výpis údajů z informačního systému o trvalém pobytu a o osobním stavu*** (munie de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)
- **Photocopie du passeport ou de la carte d'identité nationale**

En cas de divorce:

- **Une copie certifiée conforme par le tribunal du jugement de divorce avec la mention de l'entrée en force** (munie de l'apostille et accompagnée d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)
- **L'acte de mariage original du dernier mariage avec mention de la dissolution de celui-ci par un tribunal - *oddací list posledního manželství s poznámkou o soudním rozvodu manželství*** (muni de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)

En cas de veuvage:

- **L'original de l'acte de décès de l'époux/épouse** (muni de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)
- **L'acte de mariage original du dernier mariage - *oddací list posledního manželství*** (muni de l'apostille et accompagnée d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)

Si un enfant mineur de parents non mariés reçoit un nouveau nom de famille après le mariage des parents, il faut remettre à la représentation suisse en Autriche les documents suivants :

- **L'original de l'acte de naissance avec le nouveau nom et les données de parents** (daté de moins de 6 mois) - ***rodný list dítěte s novým jménem a údaji o rodičích*** (muni de l'apostille et accompagné d'une traduction assermentée, datée de moins de 6 mois)

Pour tous les documents à joindre nous vous prions d'ajouter une photocopie en noir et blanc de bonne qualité.

Les autorités suisses ont absolument besoin d'actes dûment légalisés que l'on peut se procurer auprès de l'office d'état civil où le tribunal compétent. Ces documents peuvent être commandés auprès de l'arrondissement compétent pour votre lieu de domicile (à Prague auprès de la municipalité).

Chaque document doit être muni d'une apostille du Ministère tchèque des Affaires Étrangères.

(www.mzv.cz)

Les décisions judiciaires doivent être munies d'une apostille du Ministère tchèque de la Justice.

(www.justice.cz)

Pour des documents émis par un autre pays que la République tchèque ou que la Suisse, il faut contacter le centre consulaire régional à Vienne.

Vous pouvez nous transmettre les documents par courrier. Veuillez nous indiquer aussi le nom de la personne chargée du dossier ainsi que le numéro de référence dans la lettre d'accompagnement.

Après réception de tous les documents il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée, en moyenne, de 2 à 3 mois.